

# DÉSOGERME AGRICHOC - Gamme désinfectants

## DÉSINFECTANT DE CHOC BACTÉRICIDE, FONGICIDE, VIRUCIDE



- Très large spectre, élimine bactéries, champignons et virus.
- Prophylaxie haute performance des maladies contagieuses (grippe aviaire et porcine, virus aphteux ornithobacterium...).
- Homologation du Ministère de l'Agriculture N° 2020286.
- Très économique : utilisation globale à 1%.
- Testé efficace à 0,25% en 2 heures de contact.
- Thermonébulisable.
- Parfum léger pin vert.
- N° d'inventaire au Ministère de l'environnement : 90115.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide vert pâle, limpide avec odeur conifère.
- Ininflammable.
- Densité à 20°C : 1,03 ± 0,02.
- pH de la solution concentrée : 4 ± 2.
- pH de la solution diluée à 1% : 8 environ.
- Soluble en toutes proportions dans l'eau et les solvants polaires.
- Composition : Chlorure de didecyl diméthyl ammonium 35 g/Kg, Chlorure d'alkyl diméthyl benzyl ammonium (C12-18) 10 g/Kg, Formaldéhyde 120 g/Kg et Glutaraldéhyde 30 g/Kg.
- Exempt de composés chlorés, iodés, phénoliques et métaux lourds.
- Compatible avec les composés organiques cationiques et non ioniques.
- Incompatibles avec les composés anioniques, les acides et bases forts.
- Bactéricide à très large spectre : bactéries Gram + et Gram -, mycobactéries... ; Fongicide et Virucide.
- Conforme aux normes AFNOR de désinfection, bactéricide, fongicide et virucide NFT 72 180 et aux normes Européennes EN 1276, EN 1656, EN 1657 et EN 14349.
- Actif en présence d'eau dure et de matières protéiques.
- Irritation primaire cutanée à 5% : non irritant.
- **DÉSOGERME AGRICHOC** est un biocide utilisé pour l'usage PT 03 (hygiène vétérinaire) et PT 02 (agro-alimentaire).

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Homologation N° 2020286 par le Ministère de l'Agriculture.
- Agrément N°00416, prophylaxie des maladies contagieuses (dont fièvre aphteuse).
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.

- Cette préparation, diluée à la dose de 0,8% dans l'eau, ne fait l'objet d'aucun classement selon le règlement CLP 1272/2008.
- Le port de gants, lunettes et masques de protection est fortement recommandé.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (utiliser la totalité aux doses préconisées). Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé.
- Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Usage réservé aux professionnels.

### MODE D'UTILISATION :

- Traitement préliminaire conseillé : désinsectisation, humidification, dépoussiérage, nettoyage des locaux, rinçage à l'eau.
- Appliquer par aspersion (PULPRELEC), avec nos différents appareils ou par trempage en bacs.
- Nébulisation à froid (Nébuliseur électrique).

### Doses et usages :

- Bactéricide en 30 min à 0,4%, à 10°C (en condition de saleté).
- Fongicide en 30 min à 0,8 %, à 10°C (en condition de saleté).
- Virucide en 2h à 0,5%, (en condition de propreté) HCC, virus TALFAN.
- Prophylaxie des maladies contagieuses : 1% en 30 min à 20°C.
- Thermonébulisation (bactéricide, fongicide) à 1,5 ml/m<sup>3</sup> contact 3h.
- Testé bactéricide, fongicide, virucide à 0,25%, contact 2h.